

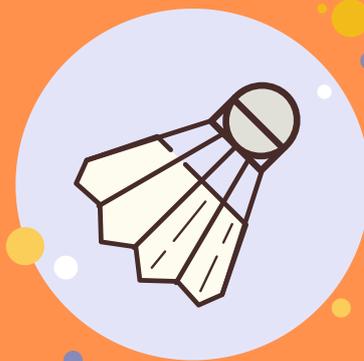
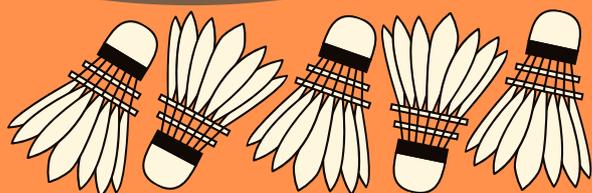
BADMINTON CLUB DE  
L'HERMITAGE ET DU TOURNONAIS

# 2E TOURNOI NOCTURNE

DE DOUBLES SENIORS

VENDREDI 29 AVRIL 2022

Tournon sur Rhône (07)



# 2<sup>E</sup> TOURNOI NOCTURNE DE DOUBLES SÉNIORS DU BCHT

*VENDREDI 29 AVRIL 2022 – TOURNON-SUR-RHÔNE (07)*

ARTICLE 1 : DÉCLARATION.....	1
ARTICLE 2 : PUBLIC CONCERNÉ.....	2
ARTICLE 3 : TABLEAUX ET MODE DE COMPÉTITION.....	2
ARTICLE 4 : INSCRIPTION.....	2
ARTICLE 5 : VOLANTS.....	3
ARTICLE 6 : ARBITRAGE.....	4
ARTICLE 7 : MATCHS.....	4
ARTICLE 8 : TEMPS DIT « D'ÉCHAUFFEMENT » SUR LE TERRAIN.....	4
ARTICLE 9 : TERRAINS ET STRUCTURES.....	4
ARTICLE 10 : TENUES ET PUBLICITÉ.....	5
ARTICLE 11 : DOPAGE.....	5
ARTICLE 12 : FORFAIT.....	5
ARTICLE 13 : DROIT À L'IMAGE.....	5
ARTICLE 14 : ADOPTION DU RÈGLEMENT.....	5
ARTICLE 15 : CONTEXTE SANITAIRE COVID.....	6

## ARTICLE 1 : DÉCLARATION

---

- ✓ Le tournoi est déclaré sous le numéro 2100577.
- ✓ Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBad.
- ✓ Le juge arbitre, désigné par la suite « JA », sera Delphine AIGUIER, joignable par téléphone au 06 10 60 94 61. Cette dernière prendra les décisions concernant toute requête faite par un joueur et sa décision sera sans appel.
- ✓ Le GEO sera Elodie CHOSSON.
- ✓ Le logiciel utilisé lors de la compétition sera Badnet.
- ✓ Le tournoi se déroulera le vendredi 29 avril 2022 au gymnase Jeannie Longo (Rue de Chapotte – 07300 TOURNON SUR RHÔNE)

## ARTICLE 2 : PUBLIC CONCERNÉ

---

- ✓ Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBad majeurs autorisés en compétition et classés dans les catégories R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.

## ARTICLE 3 : TABLEAUX ET MODE DE COMPÉTITION

---

- ✓ Les tableaux proposés sont Double Homme (DH), Double Dame (DD) et Double Mixte (MX).
- ✓ Ils seront constitués en série (1 ; 2 ; 3 ; 4 ; etc.) par regroupement au CCPH (Classement Par Points Hebdomadaire) à la date du tirage au sort.
- ✓ Les séries de DH et DD seront lancées en début de tournoi, le vendredi 29 avril 2022. Les séries de MX débiteront après les séries de double pour permettre aux joueurs de faire les 2 tableaux.
- ✓ Il est rappelé à tous les participants qu'ils ne pourront pas s'inscrire à une autre compétition le samedi 30 Avril 2022.
- ✓ Les tableaux seront organisés en fonction des inscriptions reçues en poules avec un sortant par poule.
- ✓ Dans la mesure du possible, les poules de 4 seront privilégiées sur tous les tableaux.
- ✓ Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- ✓ En fonction du nombre de participants dans certaines séries, l'organisateur se réserve le droit de fusionner, diviser ou regrouper des séries.

## ARTICLE 4 : INSCRIPTION

- ✓ Le nombre de participants est limité à 200.
- ✓ Les inscriptions sont à envoyer par mail à [tournoinocturne.bcht@gmail.com](mailto:tournoinocturne.bcht@gmail.com) ou par courrier à l'adresse suivante :

**Vincent FAYOLLE – 1L Rue Katia KRAFFT – 26100 ROMANS SUR ISERE**

- ✓ Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
- ✓ Le montant des droits d'engagement par joueur est fixé à 15 € pour un tableau et à 18 € pour deux tableaux.
- ✓ Les inscriptions seront validées qu'à réception du règlement. Ce dernier peut s'effectuer par chèque à l'ordre du BCHT ou par virement bancaire aux coordonnées bancaires suivantes :

Crédit Mutuel							
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation		
10278	09037	00020313901	21	EUR	CCM TAIN L'HERMITAGE		
Identifiant international de compte bancaire							
IBAN (International Bank Account Number)					BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1027	8090	3700	0203	1390	121	CMCIFR2A
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)			
CCM TAIN L'HERMITAGE				BADMINTON CLUB HERMITAGE			
450 AVENUE DES LOTS				TOURNONAIS			
26600 TAIN L HERMITAGE				10 ALLEE DES DAMES			
☎33475060634				07300 TOURNON SUR RHONE			

- ✓ La date limite d'inscription est fixée au vendredi 15 avril 2022.
- ✓ En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée afin de pourvoir aux forfaits éventuels.
  - L'ordre des inscriptions sur cette liste d'attente sera déterminé en fonction de la date de réception de l'inscription complète (inscription + règlement)
  - En cas de forfait d'un joueur, celui-ci peut être remplacé par un joueur inscrit figurant dans la liste d'attente et dans l'ordre de celle-ci.
- ✓ Le tirage au sort s'effectuera le samedi 16 avril 2022 à l'aide du CPPH de la FFBad à cette date. Seuls les joueurs en règle à cette date sur Poona seront pris en compte pour la confection des tableaux.
- ✓ Les droits d'inscription ne seront remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription ou en cas de force majeure, justifié par un certificat ou une attestation de l'employeur.
- ✓ Tout joueur s'inscrivant au tournoi s'engage à être disponible jusqu'à la fin de l'échéancier même si celui-ci prenait du retard dans son déroulement. Tout joueur qui abandonnerait volontairement la compétition serait ainsi considéré comme forfait volontaire.

## ARTICLE 5 : VOLANTS

---

- ✓ Les volants en plumes sont obligatoires pour les joueurs classés. Seuls les volants homologués par la FFBad sont autorisés.
- ✓ Les volants de matchs sont à la charge des joueurs à parité.
- ✓ En cas de litige, seul sera retenu le volant officiel de la compétition : « Plumes : FORZA VIP ». Ces volants seront disponibles à la vente dans la salle pendant la durée du tournoi au prix de 25 € la boîte.

## ARTICLE 6 : ARBITRAGE

---

- ✓ Tous les matchs seront en auto arbitrage.
- ✓ Tout joueur peut faire appel au JA en cas de besoin.

## ARTICLE 7 : MATCHS

---

- ✓ Un échéancier prévisionnel sera affiché à titre informatif seulement, il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition.
- ✓ L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible l'échéancier.
- ✓ Les horaires de l'échéancier sont donnés à titre indicatif : les matchs pourront être lancés avec, au maximum, une heure d'avance sur l'horaire annoncé.
- ✓ Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler au JA et à la table de marque, après avoir vérifié qu'il ne joue pas les matchs suivants. En cas d'absence il risque l'exclusion du tableau.
- ✓ Le temps de repos entre deux matchs d'un même joueur sera au minimum de 20 minutes mais pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés et du JA.
- ✓ Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points.
- ✓ Le conseil aux joueurs (coaching) se fera à chaque pause de 11 et de set.

## ARTICLE 8 : TEMPS DIT « D'ÉCHAUFFEMENT » SUR LE TERRAIN

---

- ✓ Une fois appelés à jouer, les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation sur le terrain, test des volants compris, dans un délai de 5 minutes après l'appel de leur nom.
- ✓ Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé le délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le JA.
- ✓ Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Il est interdit de quitter le terrain pendant le match sauf cas médical.

- ✓ Les joueurs pourront être appelés en préparation afin d'être plus efficaces sur leur temps d'échauffement.

#### **ARTICLE 9 : TERRAINS ET STRUCTURES**

---

- ✓ Le plateau de jeu est réservé aux joueurs, au JA, aux organisateurs et aux conseillers des joueurs (coaches) pendant les pauses.
- ✓ Deux conseillers (coaches) sont autorisés par demi-terrain. Ce nombre pourra être ramené à un seul si le contexte sanitaire l'exige.
- ✓ Tout volant touchant une infrastructure fixe du gymnase sera compté faute, au service comme en jeu.
- ✓ Tout volant touchant un élément mobile du plafond (panneau de basket, filin, ...) :
  - sera déclaré « faute » en cours de jeu ;
  - sera déclaré « let » au service où il pourra être engagé 3 fois.

#### **ARTICLE 10 : TENUES ET PUBLICITÉ**

---

- ✓ Tout joueur devra porter une tenue vestimentaire conforme au règlement officiel.
- ✓ La publicité sur les tenues devra également respecter le règlement officiel.

#### **ARTICLE 11 : DOPAGE**

---

- ✓ L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée.
- ✓ La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.
- ✓ Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra en informer le JA avant son entrée en compétition et être en mesure de présenter une ordonnance.

#### **ARTICLE 12 : FORFAIT**

---

- ✓ Tout forfait après le tirage au sort ou abandon au cours de la compétition non validé par le JA devra être justifié dans un délai de 5 jours par l'envoi d'un justificatif précisant les nom, prénom, numéro de licence du joueurs ainsi que les nom et date de la compétition à la ligue Auvergne Rhône-Alpes sous peine de sanction fédérale :

**Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton – 37 Route du Vercors – 38500 SAINT CASSIEN**  
[sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)

### **ARTICLE 13 : DROIT À L'IMAGE**

---

- ✓ Dans le cadre de la compétition, les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo pour une publication dans la presse, sur les différents supports de communication du club, voire d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

### **ARTICLE 14 : ADOPTION DU RÈGLEMENT**

---

- ✓ La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.
- ✓ Toute contestation ou réclamation devra être présentée au JA par le joueur concerné.
- ✓ Le JA est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.

### **ARTICLE 15 : CONTEXTE SANITAIRE COVID**

---

- ✓ Toute personne devra se conformer au règlement sanitaire COVID en vigueur à la date du tournoi.
- ✓ Ce dernier sera affiché dans le gymnase et sera consultable sur demande en amont du tournoi. Les détails seront précisés lors de l'envoi des convocations.
- ✓ Le responsable COVID est Vincent FAYOLLE.